

# DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

## ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022

---

*A L'ATTENTION DES ELEVES :*

*-DE TERMINALE SE DESTINANT A DES ETUDES SUPERIEURES  
EN 2021/2022*

*-DE 1<sup>ère</sup> ANNEE DE BTS DEJA BOURSIERS OU NON*

*-DE 2<sup>ième</sup> ANNEE DE BTS DEJA BOURSIERS OU NON QUI  
ENVISAGENT UNE POURSUITE D'ETUDES EN 2021/2022*

**Les demandes de bourses d'enseignement supérieur  
et/ou de logement pour la rentrée 2021  
sont à effectuer à partir du 20 janvier 2021  
par saisie internet sur le site**

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>.

N'attendez pas les résultats du baccalauréat ou d'avoir définitivement arrêté votre projet d'orientation pour formuler vos demandes, vous pourrez toujours les annuler.

Tous les dossiers expédiés ou complétés hors période réglementaire (après le 15 mai 2021), ne pourront être examinés que très tardivement, ce qui risque de rendre impossible l'attribution d'un logement universitaire et retarder considérablement le paiement des bourses du premier trimestre.

Pour vous connecter, vous devrez obligatoirement connaître votre Identifiant National Etudiant (INE) et vous munir de l'avis fiscal 2020 sur les revenus 2019 de vos parents.

Pour toutes les informations complémentaires, vous êtes invités à consulter le site internet: <http://www.etudiant.gouv.fr>

Par ailleurs, vous pouvez contacter le CROUS de Normandie tous les jours de 09h à 17h au 02 30 08 02 14.

